



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2023-168

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **DDT 79 /**

79-2023-10-16-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature pour la gestion financière des opérations du nouveau programme national de rénovation urbaine - déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (2 pages)

Page 3

DDT 79

79-2023-10-16-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature pour la gestion financière des opérations du nouveau programme national de rénovation urbaine - déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine



**Direction départementale des territoires  
Service prospective planification habitat  
Unité habitat parc public**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
pour la gestion financière des opérations du nouveau programme  
national de rénovation urbaine (NPNRU)**

**Déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

**La préfète des Deux-Sèvres  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

**Vu** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine modifié ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

**Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur portant nomination de Monsieur Eric BATAILLER, en date du 13 juin 2022, en qualité de directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU des Deux-Sèvres ;

**Vu** le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ce règlement ;

**Vu** le règlement financier pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ce règlement ;

**Vu** la décision de nomination du 19 mars 2021 de Madame Elisabeth BIGET-BREDIF, Directrice départementale adjointe des territoires des Deux-Sèvres ;

**Vu** la décision de nomination de Monsieur Eric BATAILLER en date du 31 août 2023, en qualité de délégué territorial adjoint de l'ANRU des Deux-Sèvres ;

**Vu** la décision de nomination de Monsieur Boris GARNIER, Chef du service prospective planification habitat ;

**Vu** la décision de nomination de Monsieur Franck JONCHIER, Chef de service adjoint prospective planification habitat ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric BATAILLER, Directeur départemental des territoires, en qualité de Délégué territorial adjoint de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) du département des Deux-Sèvres, pour signer :

- les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU ;
- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à Madame Elisabeth BIGET-BREDIF, Directrice départementale adjointe des territoires des Deux-Sèvres, Monsieur Boris GARNIER, Chef du service prospective planification habitat et Monsieur Franck JONCHIER, chef de Service adjoint Prospective, Planification et Habitat aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

### **Article 3**

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

### **Article 4**

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental des territoires, Délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Niort, le **16 OCT. 2023**

La Préfète des Deux-Sèvres,  
Délégué territorial de l'ANRU  
Emmanuelle DUBÉE



Emmanuelle DUBÉE